

PROPOSITION DE LOI
Relative à la charge fiscale de la pension alimentaire

Merci Madame la Présidente,
Madame la Rapporteuse,
Mes chers collègues,

Pour ce dernier texte de la journée réservée au Groupe Démocrate, nous avons voulu vous soumettre une proposition de loi, certes modeste par sa portée, mais qui s'occupe d'un sujet unique et essentiel : l'intérêt de l'enfant !

Lorsqu'un couple se sépare, les conséquences sont multiples, nous le savons tous. Les effets économiques en sont une part qui n'est pas négligeable.

De ce point de vue, et avant de rentrer sur le fond du texte, je voudrais saluer l'action du Gouvernement actuel et des Gouvernements précédents de Messieurs Philippe et Castex : des efforts sans précédents ont été faits pour les familles monoparentales ces cinq dernières années, pour ces 10 ou 11 millions de foyers qui ont un absolu besoin de la solidarité nationale. Et c'est l'honneur de notre pays d'avoir un tel système de solidarité. Nous pourrions certainement faire encore mieux mais reconnaissons collectivement que des pas vraiment importants ont été franchis. Le groupe Modem tient à le saluer.

Venons-en au texte de ce soir : la rapporteuse, soutenue par son groupe, a souhaité apporter un début de réponse à ces familles modestes ou celles dites « de la classe moyenne », et qui ne sont pas bénéficiaires de la solidarité dont je parlais précédemment, tout simplement parce qu'elles ont paradoxalement « trop de revenus » !

Imaginez un parent, homme ou femme peu importe, avec deux enfants à charge, en région parisienne, qui gagne 25 ou 30 000€ par an. Certains pourront considérer que c'est déjà bien. Mais cela fait 2000 ou 2500€ par mois, avant impôts. Avec quasiment

aucune aide sociale hors allocations familiales. Une fois le loyer et les impôts payés, il reste bien peu de choses pour régler les autres factures et surtout, pour élever dans de bonnes conditions ces deux enfants.

Alors oui, nous considérons que ces familles-là ont besoin d'aide elles-aussi.

Je ne vous redirai pas les chiffres cités par la rapporteure, vous les avez entendus. Mais croyez-moi, ces femmes – puisque ce sont elles à 97% qui élèvent les enfants, n'ont pas la vie facile, comme vous pouvez tous le constater autour de vous. Au-delà du fait qu'elles gagnent moins bien leur vie que les hommes (et de ce point de vue-là, notre société a encore bien des progrès à faire !), elles doivent, après une séparation, être davantage disponibles pour leurs enfants, donc travailler moins et leur niveau de vie s'en trouve le plus souvent très affecté.

Et surtout, surtout : l'enfant ne doit pas être celui qui doit pâtir de cette situation, a minima du point de vue économique.

Lorsqu'Aude Luquet a déposé ce texte, il n'était en rien question de punir celui ou celle qui paie la pension, ni de creuser le déficit de l'Etat, ni même encore d'aider les foyers les plus aisés. La rapporteure visait simplement une action proportionnée au regard de l'objectif : à savoir, aider les familles monoparentales de la classe moyenne.

D'où le plafonnement pour cibler au mieux, d'où l'inversion de la charge de l'impôt pour ne pas mettre à la charge de l'Etat des sommes trop importantes. Sur ce point, les simulations faites par les services de Bercy montraient d'ailleurs une augmentation non négligeable des recettes d'Impôt sur le Revenu. Très logique puisqu'à 97% ces pensions sont versées par des hommes, qui gagnent majoritairement mieux leur vie.

Ma très chère collègue n'avait d'ailleurs rien inventé :) C'est comme cela que ça se passe dans de très nombreux pays (Pays

scandinaves, Allemagne par exemple) et ça se passe très bien, croyez-le ; et depuis bien longtemps.

Ceci étant, il apparaît que les esprits ne sont pas prêts à inverser cette charge d'impôt. Nous le regrettons évidemment mais pouvons le comprendre. C'est pourquoi elle y a renoncé, avec notre soutien.

Il n'est donc plus question de changer les choses du point de vue de l'impôt : celui qui verse la pension pourra toujours la déduire, celui qui la reçoit sera imposé sur cette somme, une iniquité fiscale que personnellement je déplore toujours au regard de ce qui se fait aujourd'hui dans les grandes démocraties occidentales comme je viens de l'évoquer, un jour peut-être.....

La rapporteure a ainsi cherché une solution qui soit la plus aidante, la plus simple aussi, avec pour unique objectif de placer l'intérêt de l'enfant au cœur de notre action.

Ainsi, en commission, ce texte a évolué et la version qui est présentée aujourd'hui est le fruit d'un compromis. Ce compromis permet de recentrer le débat autour de la question suivante, primordiale : la pension alimentaire doit-elle exclure celle ou celui qui a la garde des enfants et qui a des revenus moyens ou modestes, de certaines aides sociales ou de certains tarifs allégés ? Le groupe démocrate répond avec force par la négative.

Le texte qui nous est proposé, dans sa version amendée, exclut tout simplement la pension alimentaire du revenu fiscal de référence, ce chiffre qui est en bas de la feuille d'impôt (après additions et déductions de ce qui est imposable et non imposable) et qui sert en particulier à calculer un certain nombre de tarifs ou prestations.

Il est vrai que le RFR a des conséquences concrètes : lorsqu'on ajoute au revenu du travail le montant de la pension alimentaire,

cela se traduit bien souvent par une perte d'allocation logement, de la prime d'activité, et le passage dans une tranche d'impôt supérieure, ce qui augmente mécaniquement la tarification des services des collectivités territoriales par exemple. Certains de ces services sont étroitement liés à l'éducation et à l'entretien de l'enfant : prix de la cantine, de la crèche, des transports, montant des bourses d'études.

De même, cela peut exclure l'éligibilité aux chèques-énergie. Dans le contexte que nous connaissons de fragilisation des plus vulnérables, il nous apparaît important de renforcer les mesures qui bénéficient aux ménages modestes et de la classe moyenne.

Exclure les pensions alimentaires reçues du revenu fiscal de référence aura ainsi un impact positif sur les finances des mères ou des pères de familles monoparentales.

Nous avons conscience que cette disposition ne résoudra pas toutes les difficultés des familles monoparentales, mais nous la voyons comme un premier pas.

Nous avons entendu, Madame la Ministre, vos arguments sur ce texte qui ne vous convainc visiblement pas. Nous pensons toutefois, et la rapporteure l'a dit, que le droit doit évoluer parce que les temps ont changé, et que la France ne peut rester à la traîne de l'évolution sociétale des grandes démocraties sociales.

A l'instar du Conseil d'Etat qui en avril dernier, a jugé que la pension alimentaire n'était pas un revenu, ou du Conseil Constitutionnel qui a jugé en 2021 qu'il fallait bien séparer la question des parts fiscales de celle des pensions alimentaires, nous devons donc réfléchir pour nous adapter. Je vous propose, Madame la Ministre, de prendre ce texte comme un appel à nous adapter à l'état de notre société et ainsi à faire évoluer notre droit.

Si cette proposition de loi était adoptée, nous pourrions, avec les associations familiales et les acteurs du secteur social, travailler ensemble à une extension à plusieurs autres dispositifs comme

par exemple les APL, la prime d'activité ou encore la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Les députés démocrates voient cette proposition de loi comme une main tendue pour travailler ensemble sur ce sujet !

En attendant, cette proposition de loi permettrait d'améliorer la finalité du dispositif de la pension alimentaire qui concerne aujourd'hui, je le rappelle, plus d'1,5 millions de bénéficiaires. Un texte qui est recentré sur sa raison d'être : la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants.

Nous saluons le travail qui a été fait par notre collègue Aude Luquet. Cette proposition représente une avancée importante et concrète pour les parents-gardiens, souvent les mères, et soulage un peu la charge financière des familles monoparentales modestes. Tout naturellement, le groupe démocrate votera en faveur de la proposition de loi et nous espérons qu'elle recevra un large soutien de cette Assemblée.

Je vous remercie.